



## Tarifs et règlement

(à conserver)

L'**adhésion de 15 euros par famille** est obligatoire pour l'année et comprend l'assurance du ou des enfants inscrits.

### Tarifs :

La cotisation est établie pour chacun des ateliers sur une base annuelle de 30 semaines suivant le calendrier scolaire. Elle constitue un engagement pour l'année.

Le remboursement en cours d'année ne pourrait être étudié qu'en cas de force majeure (incapacité médicale prolongée, déménagement...) avec justificatif transmis sous quinze jours.

Attention, l'association peut être amenée à supprimer un atelier si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.

- Atelier : 1 heure par séance : **210 euros** payables à l'année ou au trimestre (3x70 euros)

- Atelier : 1h30 par séance **240 euros** payables à l'année ou au trimestre (3x80 euros)

Le matériel est fourni par l'association.

Le **paiement** des cotisations peut se faire en une seule fois ou en trois chèques **remis le jour d'inscription** (prélèvement fin septembre, début janvier début mai)

Pour l'atelier du mardi soir, ne pas oublier de faire un courrier à la mairie, service scolaire pour que viviane carrupt puisse récupérer votre enfant à l'accueil du soir à 17h.

L'inscription engage au respect du règlement des ateliers :

- respect des horaires

- respect du matériel, des personnes et du local, participation au rangement du matériel.

Vos enfants auront tout le loisir d'expérimenter matériaux et couleurs, par conséquent prévoir une tenue adaptée.

Signature des parents